



LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS

Association

Siège social : 5, Avenue du Danemark 80000 AMIENS

R.C.S : 529 890 717 AMIENS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet ACTIS WALTER FRANCE

Siège social : 11 rue Mathias Sandorf, 80440 BOVES

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France



LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'Association LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10/07/2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés le 29/05/2026 par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note n°5.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06.

Bureau principal :

Pôle Jules Verne - Immeuble Kércon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boves
Tél. : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos – Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé – 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Bureau principal :

Pôle Jules Verne - Immeuble Kéréon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boves
Tél : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos - Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé - 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com



LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2025

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boves, le 4 juin 2026
SARL ACTIS WALTER FRANCE
Commissaire aux Comptes
Représentée par



Fabrice LEMAY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

Bureau principal :

Pôle Jules Verne – Immeuble Kéréon
11, rue Mathias Sandorf - 80440 Boves
Tél. : 03 22 660 660 - E-mail : contact@actiswfa.com

Bureau secondaire :

Village Mykonos – Bâtiment A bis
36, avenue Salvador Allendé – 60000 Beauvais
Tél : 03 44 101 760 - E-mail : secretariat@actiswfa.com

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	82 968	16 555	66 413	66 413
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	82 968	16 555	66 413	66 413
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	329 109		329 109	329 109
	Constructions	3 361 805	1 753 431	1 608 374	1 743 012
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	493 415	343 380	150 034	161 844
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	4 184 330	2 096 811	2 087 518	2 233 966
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	9 903		9 903	
	TOTAL	9 903		9 903	
Total (II)		4 277 202	2 113 367	2 163 835	2 300 379
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	230 732	14 385	216 346	247 570
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	407 968		407 968	317 235
	Charges constatées d'avance	2 130		2 130	1 120
	TOTAL	640 831	14 385	626 445	565 926
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	7 155		7 155	85 248
Total (III)		647 987	14 385	633 601	651 175
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		4 925 189	2 127 753	2 797 436	2 951 554
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	22 000	28 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	813 770	752 480
	Excédent ou déficit de l'exercice	59 802	61 290
	Situation nette (sous-total)	895 573	841 770
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	682 300	745 154
	Provisions réglementées		
Total (I)		1 577 873	1 586 925
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	793 362	907 808
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165 523	201 512
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	233 518	226 755
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 170	1 170
	Autres dettes	25 987	27 382
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		1 219 562	1 364 629
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 797 436	2 951 554
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	4 200	3 600
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	1 475 461	1 371 257
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 443 707	1 025 533
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		43 788
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 200	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	3 465	12
	Total des produits d'exploitation (I)	2 929 033	2 444 191
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	692 875	626 365
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	151 335	114 463
	Salaires	1 433 100	1 189 818
Produits financiers	Cotisations sociales	391 230	317 449
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	173 706	174 003
	Dotations aux provisions	7 771	1 776
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	13	7
	Total des charges d'exploitation (II)	2 850 032	2 423 884
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	79 001	20 307
Charges financières	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	134	166
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Produits financiers	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	134	166
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	19 333	22 869
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	19 333	22 869
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-19 198	-22 702
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		59 802	-2 395

LE VOYAGE EXTRAORDINAIRE DE PHILEAS

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		65 897
Charges exceptionnelles (VI)	Total		2 211
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			63 685
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		2 929 168	2 510 255
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 869 366	2 448 965
EXCÉDENT OU DÉFICIT		59 802	61 290
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	TOTAL		

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour objet :

- De gérer en multi-accueil une structure de garde de jeunes enfants comprenant des places inter-employeurs.
- De gérer en jardin d'enfants une structure de garde de jeunes enfants comprenant des places inter-employeurs
- De constituer, d'animer, de gérer pour son compte ou pour le compte d'autrui, tout équipement, même immobilier, ou toute activité en lien avec l'accueil de la petite enfance.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet d'établissement » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Crèche le Voyage Extraordinaire de Phileas, multi accueil et jardin d'enfant
- Crèche les Robinsons, multi accueil
- Crèche le Jeu au Je, multi accueil

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :
Activité de multi accueil et jardin, ces activités se sont exercées dans le Département de la Somme, auprès des enfants de parents salariés dont les employeurs ont souscrit un contrat de réservation dit « berceau ».

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : Néant
- Engagés et terminés dans l'exercice :
 - o Matériels informatiques 636 €
 - o Matériels 18 048 €
 - o Réseau chaufferie 8 574 €
- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Néant

En termes de ressources humaines, les effectifs ont évolué de la manière suivante :

- Robinsons : l'ETP moyen est passé de 14,91 salariés en 2024 à 15.23 en 2025
- Phileas : l'ETP moyen est passé de 23,13 salariés en 2024 à 24.88 en 2025
- Jeu au Je : l'ETP moyen s'élève à 18,44 en 2024 à 17.76 en 2025

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Principes généraux*

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/25 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général dans sa version issue du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Il s'agit de sa première application.

Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode sur l'exercice.

Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.4.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	82 969	-	-	-	82 969
Immobilisations corporelles	Terrains	329 109	-	-	-	329 109
	Constructions	3 361 806	-	-	-	3 361 806
	Install. Tech., mat., outillage	97 995	18 048	-	-	116 043
	Install. générales, ag. Am. divers	106 936	8 574	-	-	115 511
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	261 226	635	-	-	261 862
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	4 157 072	27 258	-	-	4 184 330
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	9 904	-	-	9 904
	Total IV	-	9 904	-	-	9 904
Total général		4 240 041	37 162	-	-	4 277 203



ACTIS
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
 TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
 RCS AMIENS 438 435 257

6.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	16 556	-	16 556
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-
	Constructions	1 618 793	134 638	1 753 431
	Install. Tech., mat., outillage	32 884	14 535	47 419
	Install. générales, ag. Am. divers	45 398	11 744	57 142
	Matériel de transport	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	226 030	12 789	238 819
	Immo. Grevées de droits	-	-	-
Total III		1 923 106	173 706	2 096 812
Total général		1 939 661	173 706	2 113 367

6.4 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 3 ans
Immobilisations corporelles	Linéaire	4 à 25 ans
Immobilisations financières		

6.5 Actif circulant

6.5.1 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers	6 614	7 772	-	14 386
Autres	-	-	-	-
TOTAL	6 614	7 772	-	14 386

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée lorsqu'il n'y a plus de recours auprès des parents ou des entreprises.

6.5.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Les autres créances comprennent notamment les produits à recevoir suivants :

- Solde de la contribution PSU CAF 2025	343 202 €
- Bonus attractivité exceptionnel 2025	53 656 €
- Avance faite à l'Association l'Île Mystérieuse	10 000 €

6.5.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent les charges d'exploitation relatives à l'exercice 2025.

6.6 Fonds propres

6.6.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	28 000			6 000	22 000
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	752 480	61 290			813 771
Excédent ou déficit de l'exercice	61 290	-61 290	59 802		59 802
Situation nette	841 771		59 802	6 000	895 573
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	745 155			62 854	682 300
Provisions réglementées					
TOTAL	1 586 925			68 854	1 577 874

6.6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

Variation des subventions d'investissement	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Montant nominal	1 509 443			1 509 443
Quotes-parts virées au résultat	764 288		62 854	827 143
Montant net en fonds propres	745 155		62 854	682 300

6.7 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	230 732	230 732	
	Autres	407 968	407 968	
Charges constatées d'avance		2 130	2 130	
TOTAL		650 735	650 735	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	1 181	1 181		
	à plus d'1 an à l'origine	792 182	211 199	516 983	64 000
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		165 524	165 524		
Dettes fiscales et sociales		233 519	233 519		


ACTIS
WALTER FRANCE

 Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
 Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
 TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
 RCS AMIENS 438 435 257

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 170	1 170		
Autres dettes	25 988	25 988		
Produits constatés d'avance	-			
TOTAL	1 219 564	638 581	516 983	64 000

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	182 831

7 Compte de résultat

7.1 Répartition des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	Montant
Ressources propres (cotisations, prestations de services, ...)	1 479 661
Concours publics et subventions	1 443 707
Autres produits	3 465
Total	2 926 834

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Produits de tiers financeurs: concours publics et subventions d'exploitation

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Tableau des subventions et concours publics	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales
Concours publics				1 443 707
Subvention d'exploitation				
Subvention d'investissement				
Total				1 443 707

7.3 Résultat financier

Le résultat financier comprend notamment les charges d'intérêts des emprunts.

8 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

8.1 Engagements financiers donnés et reçus

Emprunts	Nature d'engagements	Description
Emprunt Caisse d'Epargne d'un montant de 753 000€ destiné à financer l'acquisition en état future d'achèvement d'un immeuble à usage de crèche.	Garanties	— Privilège de prêteur de deniers sur le bien financé, pour un montant de 415 600€ — Promesse d'affectation hypothécaire sur le bien financé, pour un montant de 337 400€
Emprunt Caisse d'Epargne d'un montant de 900 000€ destiné à financer la construction d'une 2 ^{ème} crèche.	Garanties	Hypothèque conventionnelle de premier rang sur le bien financé, pour un montant de 900 000€.



ACTIS
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

8.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Notre entité ne provisionne pas son engagement retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le régime correspondant est un régime d'indemnités de départ en retraite qui résulte de la convention collective acteurs liens social et familial,

Le montant de notre engagement total s'élève à 19 736 € au 31/12/2025.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 64.
- Taux d'actualisation : 3,98 %.
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche.

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 35%.

9 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » (Art 20 de la loi du 23 mai 2006).

Cette information n'est pas transmise pour des raisons de confidentialité.



ACTIS
WALTER FRANCE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257